



Contester une dette réclamer 5 ans après par l'hôpital via un ATD

Par **Youyoute**, le **08/05/2019** à **23:11**

Bonjour,

Je suis assurée à la cpam depuis toujours. Admise aux urgences en 2014, je reçois un avis à tiers détenteur en janvier de presque 3900 euros car l'hôpital n'a pas fait la liaison avec la cpam et le délai de prise en charge de 2 an ayant été dépassé je n'ai pas de recours. En effet le trésor public est resté sourd à mon courrier et mon appel, il m'impose le règlement de cette dette qui n'aurait jamais dû être.

Que faire

J'ai vu un avocat mais il me réclame une somme équivalente à la dette sans être certaine d'obtenir gain de cause